



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 novembre 2018

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT MULLER 1^{ère} adjointe

M. François SCHNELL, 2^{ème} adjoint

M. Jacky KUNTZ, M. Richard ROBERT, M. Gilbert KUNTZ, Mme Sonia FROHN,
Mme Isabelle BATISTA, M. Stéphane POUVIL, Mme Myriam VIX, M. Nicolas
STEPHAN, Mme Eliane GASTEBOIS, M. Patrick BLANCHONG

Absents : Mme Francine BOUTY qui donne procuration à Mme Michèle PARISOT
MULLER, M. Claude STRINTZ qui donne procuration à Mme Sonia FROHN

M. le Maire salue l'ensemble des membres présents et procède aux remerciements
suivants :

- aux conseillers qui ont participé à l'opération aux déchets verts
- à la « commission des fêtes » qui a organisé l'après-midi récréative du 16 novembre
- à l'équipe de la bibliothèque pour l'organisation de l'exposition et de la conférence sur le centenaire de l'armistice du 11 novembre, aux bénévoles du Conseil Municipal pour l'organisation du verre de l'amitié ainsi qu'aux villageois qui ont participé à cette manifestation par le prêt d'objets, de cartes etc...
- A la « commission fleurissement » et plus particulièrement Roland Bouty, Hans Marzolf, Jacky Kuntz, Didier Gastebois et Pierre Reinhardt pour les nouvelles plantations ainsi que pour la mise en place de la décoration de Noël.

M. le Maire souhaite rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Valorisation d'une partie du local en indivision sis au 24 rue Principale (RAPPE)
- Prime de fin d'année

La prochaine séance du CM est fixée au VENDREDI 01^{ER} février 2019 à 19h30

2018.11.01 - Désignation de la secrétaire de séance :

Mme Sonia FROHN a été désignée secrétaire de séance.



2018.11.02 - Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2018 :

Le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2018 a été adopté par 14 voix pour et 1 abstention.

2018.11.03 - Salle communale : avenant :

M. le Maire fait le point sur l'avancée des travaux.

Il informe les Conseillers que :

- c'est la société TRUMPF qui a été retenue pour le lot 14 « cuisine ».
- que « l'assurance dommages » a été souscrite auprès de Groupama.
- que les travaux d'extension du réseau « assainissement » par le SDEA vont démarrer le 03 décembre et que l'ensemble des riverains ont été prévenus.

Il propose, dans la continuité des mandats précédents de ne pas mettre en place un éclairage complet sur le tronçon qui relie la rue St Jean au CD219. Cette proposition ne fait pas l'objet de remarque de la part des conseillers.

Puis Monsieur le Maire informe que la nature du sol du parking se trouvant côté Ouest du Clubhouse ne permet pas de réaliser l'accès à la future salle comme prévu. En effet, le maître d'oeuvre a estimé que la sous-couche en place était insuffisante. Il faut donc remplacer la couche de remblais initialement prévue sur une profondeur de 25 cm par une couche de 40 cm. Ce qui implique des fouilles plus profondes et plus de remblais.

La société ADAM -titulaire du lot- a présenté un devis dans ce sens.
Ce devis est de 8 722.25 HT

M. le Maire demande l'accord aux conseillers pour transformer ce devis en avenant

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'avenant d'un montant de 8 722.25 HT (10 466.70 TTC) présenté par la société ADAM et validé par le cabinet ECHOES
- Autorise M. le Maire à signer tous documents y relatifs.

2018.11.04 - Convention de partenariat SMICTOM : dépôts sauvages :

M. le Maire informe l'ensemble des membres présents de la proposition de mise en place d'un tarif pour les frais d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets, par le SMICTOM.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE



Le SMICTOM propose à la commune une convention de partenariat pour lutter contre les dépôts sauvages. Cette convention a été transmise à l'ensemble des Conseillers. Après l'exposé de M le Maire le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent,

Autorise M le Maire à signer cette convention de partenariat avec le Smictom

Dans la suite logique de la signature de la convention il est demandé au conseil municipal d'adopter un tarif forfaitaire concernant l'intervention des services municipaux (police et centre technique) lors de dépôts sauvages de déchets sur la voie publique. Le montant proposé est de 200 € (comme celui instauré par le Smictom). Il concerne l'enlèvement et le nettoyage et sera facturé après constatation par une personne assermentée et une fois les faits avérés (faits reconnus ou poursuites du parquet finalisées).

Ce tarif ne se substitue pas à l'amende de police.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- a) D'instaurer un tarif forfaitaire de 200 € concernant l'enlèvement et le nettoyage liés aux dépôts sauvages de déchets,
- b) D'autoriser M le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018.11.05 - Modification budgétaire :

M. le Maire explique que l'école figure à l'inventaire de la commune sous deux numéros d'inventaire et deux comptes budgétaires distincts : BAT 002 « ECOLE ET LOGEMENT COMMUNAL » au compte 21312 et BAT002 « ECOLE » au compte 21318.

Par souci de fiabilisation de l'inventaire, il convient de regrouper ces biens sous une seule immobilisation.

Monsieur le Maire explique qu'en principe les frais d'études pour un projet sont, dans un premier temps inscrits en dépenses de fonctionnement. Puis, une fois que le projet se concrétise ils sont inscrits en investissement.

Pour fiabiliser les comptes mais également pour récupérer le FCTVA, il convient de transférer les frais d'études relatifs à la salle communale sur le compte d'imputation des travaux puisque les travaux ont commencé.



République Française
Département du Bas-Rhin
Mairie d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE



En vue de ces régularisations, le Conseil Municipal est invité à modifier les crédits budgétaires comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
C/2313 - 041	7 568.00	C/2031- 041	7 568.00
C/21312 - 041	21 422.69	C/21318 - 041	21 422.69
TOTAL	28 990.69	TOTAL	28 990.69

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des crédits budgétaires proposée.

2018.11.05 bis - Prime de fin d'année :

M. le Maire rappelle à l'ensemble des Conseillers que « la prime de fin d'année » a été accordée aux agents permanents titulaires ou non titulaires, lors de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 1998. Le montant de cette prime correspond à 3 % du salaire brut annuel. Elle est payée annuellement avec le salaire du mois de décembre.

Cette prime n'a jamais été revalorisée.

Monsieur le Maire propose une révision de cette prime et présente différents scénarios. Il indique aussi la dépense supplémentaire annuelle engendrée pour chaque scénario.

M. le Maire propose un taux de 5 % et demande l'autorisation à l'ensemble des Conseillers de revaloriser la prime dans ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à 14 voix pour et 1 abstention.

- La revalorisation de la prime de fin d'année en fixant le taux applicable au salaire brut annuel de l'agent à 5 %
- DIT que les crédits nécessaires au paiement de la « prime de fin d'année » sont prévus au budget primitif de l'exercice 2018.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires

2018.11.06 - Cession de terrain :

M. le Maire fait part aux Conseillers que lors de la demande de permis de construire de M. Cédric HAEFFELE 26 rue des Vergers en 2004, il lui avait été demandé de rester en



retrait de sa limite de propriété, côté Ouest, pour permettre l'élargissement futur du chemin appelé « chemin des écoliers ». Cette situation n'a pas été régularisée à ce jour.

M le Maire propose de régulariser cette situation par :

- > l'arpentage du terrain afin de définir la surface à céder à la commune.
- > un acte administratif de cession de la parcelle ainsi déterminée au prix de 1982 € l'are

Et demande au Conseil Municipal l'autorisation de régulariser cette situation comme décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à demander l'arpentage du terrain de M. Cédric HAEFFELE
- D'établir un acte administratif pour un montant de 1 982 €/l'are, et autorise M. le Maire à le signer.

2018.11.06 bis - Pièce en indivision au 24 rue Principale (RAPPE) :

M. le Maire rappelle que par sa délibération du 28/04/2017 le Conseil municipal a cédé une partie de l'ensemble immobilier cadastré section 4 parcelle 537/118 et section 4 parcelle 534/117 à M. Faby pour un montant de 1 000 €. Il s'agit d'une partie de la pièce en indivision au 24 rue Principale (RAPPE)

Il convient de sortir cette partie de pièce de l'inventaire de la commune.
Pour ce faire il faut la valoriser en définissant une valeur initiale.

M. le Maire propose au Conseil Municipal une valorisation à 1000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité accepte la décision de M. le Maire.

2018.11.07 - Délégations du maire :

- M. le Maire a assisté à une réunion concernant le Raid de la Licorne 2019
- **Aménagement voussoirs (près tunnel LGV pour commémoration)** : le devis a été accepté par Spie Batignolles, la commande est passée. Mme Cuccaroni a donné son accord pour la mise en place d'une plaque en mémoire de son mari. Elle a également approuvé le texte. Un devis a été demandé.
- **Chasse** : après 3 renvois, le dossier sera délibéré le 10 décembre 2018.
- **Association foncière** : M. le Maire informe, en sa qualité de Président de l'Association foncière, du démarchage par la société ITAS pour un projet de mise en place d'un pylône.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE



- **Comcom** : M. le Maire revient sur la démutualisation des services entre la CCPSM et la commune de Saverne.
- **Sinistre APP** : les experts étaient sur place pour évaluer les dégâts.
- **Travaux autoroute** : M. le Maire explique qu'il avait saisi la SANEF suite aux dégâts causés par les différents engins et camions au chemin menant à l'étang de pêche. Il informe que suite à son intervention la société Colas a fait le nécessaire pour la réparation des dommages.
- **PLU** : une réunion a eu lieu le 08/11/2018.
- **Assainissement** : servitude et raccordement au réseau
- Monsieur le Maire explique les problèmes liés au raccordement au réseau « assainissement » de Mme Joseph Sabine et M. Jean-Paul Henselmann. Une réunion sur place avec le SDEA a permis de proposer des solutions aux deux parties.
- **Chantier Est Réseaux** (réseau haute tension) : M. le Maire signale que le chantier avance rapidement.
- **Réunion calendrier** : la réunion avait lieu le 19/11/2018.
- **Soirée AASPE** : M. le Maire a assisté à la fête familiale de l'AASPE
- **Elagage des platanes** : M. le Maire informe que l'élagage des platanes rue des Vergers a été fait.
- **Anniversaires** : M. le Maire s'est rendu à deux anniversaires : Mme Maier et Mme Burger.
- **APP** : L'APP a sollicité la commune pour la fourniture de deux extincteurs. M le Maire propose d'inscrire ces deux extincteurs dans le parc de la commune. Cela permettra de les intégrer dans la vérification annuelle des extincteurs réalisée par une société habilitée et ainsi réduire les coûts. Il charge François SCHNELL, adjoint, de se rapprocher de l'entreprise pour ce faire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la démarche

- **Terrain de football** : l'ensemencement a été effectué, la main courante sera mise en place.
- **Ligue contre le cancer** : M. le Maire rappelle la délibération du 12/06/2017 approuvant un partenariat avec la « ligue contre le cancer » afin de sensibiliser les enfants au tabagisme, avec la mise en place de panneaux.
M. le Maire signera officiellement la convention le mardi 4 décembre à 11 hrs à l'école, en présence des adjoints, des enseignants et de M. G.Schneider, président de la ligue

2018.11.08 - Rapport des commissions :

Mme Michèle PARISOT MULLER informe l'ensemble de l'assemblée des divers points suivants :

- **Fleurissement** : la plantation d'automne a eu lieu début novembre.
- **Commission « fêtes »** : le 11 novembre, participation des enfants de l'école d'Ernolsheim
- **Après-midi récréative du 16/11/2018** : 40 personnes ont participé



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- Conseil d'école du 09/11/2018 : Mme Sonia FROHN a participé à ce conseil et fait un rapport détaillé avec notamment les différents projets pour 2019 ainsi que la classe verte prévue au mois de juin.
- Bibliothèque : la bibliothèque a organisé l'exposition sur le centenaire de l'armistice du 11 novembre ainsi qu'une conférence.

2018.11.09 - Divers :

M. le Maire aborde les points suivants :

- Désherbeur thermique : une subvention de 671 € TTC a été accordée pour l'achat d'un désherbeur thermique.
- Panneaux avec indication du nom du village en alsacien : une subvention de 894.48 € a été accordée pour la mise en place des panneaux avec l'indication du nom du village en alsacien.
- Maison 78 : le logement du 1^{er} étage est disponible à la location
- Elections européennes : date à retenir 26/05/2019

M. Gilbert KUNTZ informe qu'il a participé à deux réunions :

- Parc Naturel des Vosges du Nord
- CAUE

La séance a été close à 22h20

Le secrétaire de séance : Mme Sonia FROHN

Les membres du conseil :

Mme Michèle PARISOT MULLER

M. François SCHNELL

M. Jacky KUNTZ

Mme Francine BOUTY qui donne procuration à Mme Michèle PARISOT MULLER

M. Richard ROBERT



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE



M. Gilbert KUNTZ

Mme Sonia FROHN

Mme Isabelle BATISTA

M. Claude STRINTZ qui donne procuration à Mme Sonia FROHN

M. Stéphane POUVIL

Mme Myriam VIX

M. Nicolas STEPHAN

Mme Eliane GASTEBOIS

M. Patrick BLANCHONG

Le Maire :
Alfred INGWEILER

